



### Syndicalisme

Alors que je commence mon mandat de Président du CNGA, poste auquel j'ai l'honneur de succéder à Marie-Élisabeth ALLAINMAT, et alors que notre revue commence sa quatrième centaine de publications, je voudrais essayer de tracer en quelques lignes ce qu'est, pour moi, un engagement syndical.

L'action syndicale au sein de l'Éducation Nationale n'est pas simple, le syndicaliste n'est pas celui qui s'occupe de tout ce qui se passe au sein de ce vaste ministère, fort de 1 200 000 fonctionnaires. L'Éducation

Nationale, encore plus sans doute que les Transports Publics ou l'Hôpital, concerne tout le monde ; tout le monde a été à l'école, tout le monde connaît par conséquent le métier d'enseignant, tout le monde a eu d'excellents et de moins bons professeurs, beaucoup ont des enfants en âge scolaire, bref, tout le monde a quelque chose à dire sur l'école... et, bien sûr, nous aussi !

De plus, être fonctionnaire, c'est être au service de l'Etat lequel est administré par ceux qui nous gouvernent et qui tirent leur légitimité plus ou moins directement du suffrage universel. Quelles sont, dans ces conditions, les marges d'expression et de réaction d'un syndicaliste ? Nous avons une liberté de parole mais nous sommes tenus aussi au devoir de réserve... Où commence-t-il ? Où s'arrête-t-il ? Jusqu'à quel point, en tant que syndicalistes, pouvons-nous commenter, voire contester, une décision gouvernementale ? La réponse n'est pas évidente et, sans doute, chaque situation requiert un nouvel examen ; l'actualité récente (« Lettre aux éducateurs », réduction du nombre des fonctionnaires, par exemple) nous en donne l'occasion.

Le syndicat est là pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres et, à travers eux, de toute une profession. Dans un domaine qui touche donc de près ou de loin l'ensemble de la population, les décisions prises par le Ministre de l'Éducation Nationale, voire par le Premier Ministre ou le Président de la République dans le domaine éducatif, sont pour la plupart des décisions touchant tous les citoyens mais elles nous concernent, en tant que syndicalistes enseignants dans la mesure où elles ont une implication dans la carrière, les conditions de travail, la rémunération, la vie de l'établissement scolaire, la reconnaissance de nos collègues...

Le syndicaliste doit donc rester spécifiquement dans son rôle, ce qu'oublie bien souvent les responsables de syndicats plus influents que le nôtre.

Restons à notre place, ne prenons pas celle des associations de Parents d'élèves, celle des associations de professeurs spécialistes... mais ne laissons pas caricaturer injustement notre profession par quiconque, cela fait partie de la défense des intérêts moraux de nos collègues ! Par contre, allons jusqu'à porter sur nous-mêmes et sur notre fonctionnement un recul critique.

Ces quelques éléments doivent permettre de guider la réflexion et la prise de position syndicale, chacun doit prendre sa place, tout le monde sera mieux reconnu, le CNGA aussi, et l'Éducation Nationale vivra mieux !

Michel SAVATTIER

### Editorial

- 1 -Syndicalisme  
Michel Savattier

### Nos positions

- 3 -Communiqué de presse des FP-CGC  
«Du pour et du contre»  
5 -Lettre aux éducateurs  
Elisabeth Seillier-Hosotte  
10 -Faire sauter les tabous  
Michèle Prieul

### Informations

- 2 -Stress au travail  
Françoise Poncet  
2 -Elections ATOSS  
Rime Fulcrand  
2 -Aide au logement locatif  
Paulette Jarrige  
4 -Enseignants à l'étranger  
Françoise Poncet  
4 -Vacances scolaires 2007-2008  
4 -Paru au BO  
Rime Fulcrand  
7 -Fiche  
-Concours interne 2008 de l'agrégation  
Jean Rodot  
8 -Réponse à vos questions  
-HS revalorisées ?  
-Protection juridique. Article 11  
Jean Rodot

### Vie du syndicat

- 9 -Créteil et Robien  
Françoise Poncet  
9 -Versailles  
-Promotion à la HC  
Paulette Jarrige  
8 -Retraités : merci  
Françoise Poncet  
10 -Billet d'humeur  
Françoise Poncet  
12 -Dates des stages syndicaux

Retrouvez-nous  
sur  
[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

## STRESS AU TRAVAIL

### Stress : quelle politique de prévention ?

Le 3 juillet 2007, la CFE-CGC a organisé une conférence-débat sur la thématique du stress dans le monde du travail et de sa prévention. Notre syndicat demande depuis plusieurs années que le stress soit reconnu maladie professionnelle. En effet, la France n'a pas une tradition de culture de la prévention et serait plutôt à la traîne des autres pays européens comme en témoigne le faible nombre de nos inspecteurs du travail et le fait que l'accord européen de 2004 sur le stress n'ait pas été suivi d'effet en France. La CFE-CGC estime que c'est en demandant une prise en charge financière aux entreprises pour cette maladie comme pour des accidents du travail, que le patronat cherchera à améliorer les conditions de travail de ses employés et particulièrement celles de ses cadres.

Nous enseignants, comme pour tous les cadres, nous sommes victimes de stress de la part de notre hiérarchie : surcharge de travail, réunions tardives, harcèlement moral, agressivité, découragement, non-reconnaissance, contrainte éthique et émotionnelle..., tous ces facteurs de stress dans l'environnement professionnel ont des effets négatifs sur notre santé (dépression, ulcère, hypertension, spasmodophilie, prise de poids, asthme...). A ce stress classique pour un cadre s'ajoute pour les enseignants celui qui est provoqué par les élèves qui ont de moins en moins de respect pour leurs professeurs et l'autorité d'une manière générale. Avec en prime une médecine du travail quasi inexistante à l'Éducation nationale !

Françoise PONCET

Grâce à votre adhésion au **CNGA**, vous bénéficiez d'une assistance psychologique auprès de Psya, un organisme spécialisé dans l'accompagnement des salariés en situation psychologique difficile. ([www.psy.fr](http://www.psy.fr))

## ÉLECTIONS ATOSS

Les élections aux Commissions Administratives Paritaires Nationales des personnels de laboratoire sont de nouveau reportées à mars 2008, du fait de complications dans la gestion des réformes statutaires prévues dans certains corps (fusion de catégories C). Pour les autres catégories d'ATOSS les dates sont maintenues (décembre 2007).

Rime FULCRAND

## AIDE AU LOGEMENT LOCATIF

### PRET MOBILITE à taux zéro pour les stagiaires ou nouveaux titulaires.

Il est d'un montant ne pouvant pas dépasser 1000 Euro et est accordé, sous condition de ressources et pour une affectation au delà de 70 kilomètres par rapport au domicile précédent, pour financer le dépôt de garantie d'un logement locatif. Par contre, il est accordé sans condition aucune, pour les personnels qui doivent changer de résidence à la suite d'une réintégration ou d'une mesure de carte scolaire ou pour tout autre type de perte de poste imposé par l'Administration. Formulaire sur le site : [www.pretmobilite.fr](http://www.pretmobilite.fr) et renseignements possibles auprès des services d'action sociale de chaque département.

Paulette JARRIGE

## CNGA

**Siège Social et bureaux**  
**63 rue du Rocher - 75008 PARIS**  
**Tél. 01 55 30 13 46**  
**Télécopie 01 55 30 13 48**  
**e-mail : [cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr)**

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président :*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerault

*Président-adjoint :*

**Elisabeth SEILLIER HOSOTTE**

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

\*

*Vice-Président, trésorier adjoint :*

**Nathalie FROMAGER**

TZR Paris

\*

*Vice-Présidents :*

**Rime FULCRAND**

Collège E. Delacroix, Paris 16e

**Corinne LAMESCH**

Lycée d'Alembert, Paris 19e

**Michèle PRIEUL**

Paris

\*

*Secrétaire général :*

**Anne-Marie DORANDEU**

Paris

*Secrétaire général adjoint :*

**Paulette JARRIGE**

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

*Trésorier :*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny

\*

*Présidents d'honneur :*

**P. CANONNE, S. CARRAT,**

**J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,**

**M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

\*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :

**M. SAVATTIER**

\*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire n° 1010 s 07540

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes  
parus dans ce bulletin est formellement  
soumise à l'autorisation préalable du  
Bureau National du CNGA*

## DU POUR ET DU CONTRE

L'intervention du Président de la République le 19 septembre 2007 annonce des avancées très significatives, réclamées par les Fonctions Publiques-CGC depuis des années, mais les Fonctions Publiques-CGC rejettent les affirmations annonçant à terme un démantèlement du statut général des fonctionnaires.

### Des points positifs :

- La Fonction Publique de Métiers que les Fonctions Publiques-CGC ont initiée en 2000 a été fortement soulignée : le congrès fédéral finalisera ses propositions en octobre 2007 et elles souhaitent l'ouverture rapide de négociations sur ce sujet. Les filières de métiers sont l'avenir de la Fonction Publique, et les Fonctions Publiques-CGC sont prêtes à les mettre en œuvre avec d'autres organisations qui se sont ralliées à leur thèse.
- Il faut enfin doter la Fonction Publique d'une véritable gestion des ressources humaines qui prenne en compte les compétences de chaque agent.
- Payer enfin à tous les agents, y compris l'encadrement, les heures supplémentaires à un tarif supérieur au taux normal est logique, mais quels budgets serviront à les payer sachant qu'il y a d'énormes passifs à régler à l'Intérieur avec les policiers et à l'Hospitalière avec les infirmières et le corps soignants, par exemple ? Et le compte épargne temps ne facilitera pas la tâche !
- L'instauration d'une politique sociale complémentaire rejoint une revendication exprimée depuis de nombreuses années par les Fonctions Publiques-CGC sur l'attribution d'un ticket santé prévoyance à TOUS les agents : encore faudra t'il assurer le libre choix à l'agent de sa complémentaire santé.
- L'évaluation des agents plutôt que la notation, qui est expérimentée dans quelques administrations, devra être parfaitement cadrée et normée afin d'éviter les appréciations trop « subjectives ».

### Des points d'interrogations :

- Il y a d'autres moyens d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires que la réduction des effectifs ! Pourquoi un tel raccourci ?
- Que veut faire le Président de la République de l'ENA avec une réduction annuelle de 10 % des postes ouverts au concours ?

### Des points négatifs :

- Il n'est pas acceptable que les nouveaux agents puissent choisir un contrat de droit privé plutôt que les règles du statut général des fonctionnaires ! La gestion du personnel deviendra impossible et les contractuels, qui plus est de droit privé et non de droit public, vont augmenter ce nombre alors que depuis des années l'on s'efforce d'en réduire les effectifs.
- Il n'est pas acceptable de vouloir « cesser de gérer des statuts », alors que le statut général des fonctionnaires est le code du travail de la Fonction Publique !
- Enfin, rien n'a été envisagé pour rattraper la perte du pouvoir d'achat des agents publics depuis 2000 ; seules de nouvelles primes, heures supplémentaires réellement payées et autres mesures complémentaires sont prévues : encore faudra t'il les intégrer dans le traitement servant au calcul des retraites !

**Il faudra en fait attendre de voir ce qui sera concrètement mis sur la table des conférences qui s'ouvriront le 1<sup>er</sup> octobre : Nous saurons alors véritablement ce qui nous attend !  
Des déclarations d'intentions ne sont pas des propositions.**

le 20 septembre 2007

## La FPFRE défend les intérêts de nos collègues enseignant à l'étranger.

Le mercredi 11 juillet au Sénat, le CNGA a assisté, comme chaque année, à la présentation du rapport moral de la Fédération des Professeurs Français Résidant à l'Étranger (FPFRE).

Rappelons que le CNGA a obtenu un siège en union avec la FPFRE au Comité Consultatif Paritaire Central dans la catégorie Agrégés (CCPCA) de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).

Alors que la mission de l'AEFE, établissement public sous tutelle du Ministère des Affaires Étrangères, est d'animer les établissements scolaires à programme français à l'étranger, la FPFRE dénonce leur privatisation : le désengagement de l'Etat est tel que désormais ces établissements sont principalement financés par des fonds privés, les frais de scolarité payés par les familles. La tradition française de la gratuité de l'enseignement n'est donc pas respectée pour nos compatriotes résidant à l'étranger. En outre, les statuts de nos collègues sont de plus en plus précaires voire à la limite de la légalité : certains collè-

gues sont embauchés avec un statut de résidents locaux alors que ce sont de véritables expatriés qui ont « séjourné » 3 mois dans le pays en attendant une régularisation de leur statut.

Ces différents problèmes sont dénoncés depuis plusieurs années par la FPFRE et par son Président, M. LAURENCIN. À notre époque où la mondialisation est galopante, il serait temps, si la France veut développer son influence et son rayonnement culturel et scientifique à travers notre planète, que l'État se réengage dans ces établissements à l'étranger ; une manière de le faire serait de faire passer l'AEFE sous tutelle de l'Éducation Nationale pour que ses établissements obtiennent des subventions dignes des enjeux en cause. Pour nos compatriotes, le candidat Nicolas Sarkozy a promis la gratuité des frais de scolarité dans ces lycées de l'étranger... Aura-t-il la volonté de le faire et de maintenir voire de développer le rayonnement de notre pays à travers ces établissements ?

Françoise PONCET

## À LIRE AU BO

### Carrière

#### BO N°31 du 06-09-2007

-Dépôt et instruction des candidatures à un poste de personnel d'encadrement relevant de l'AEFE - rentrée 2008-2009 - NS N°2007-126 du 23-7-2007

-Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE - rentrée 2008 - NS N°2007-130 du 30-7-2007

### Enseignement

#### BO N°32 du 13-09-2007

-Épreuves du baccalauréat technologique, série STG - A du 24-7-2007

#### BO N°32 du 13-09-2007

-Enseignement des langues et cultures de l'Antiquité en classes de seconde, première et terminale des séries générales et technologiques - A du 24-7-2007

#### BO N°31 du 06-09-2007

-programmes de l'enseignement de l'histoire et de la géographie pour la classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social (st2s) A. du 24-7-2007

#### BO N°31 du 06-09-2007

-Évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2008 des examens des baccalauréats général, technologique et professionnel - NS N°2007-137 du 2-8-2007

Rime FULCRAND

## VACANCES SCOLAIRES 2007-2008

|   | ZONE A  | ZONE B   | ZONE C                                       |
|---|---|--|--|
| Rentrée des enseignants (*)   | Lundi 3 septembre 2007                          |  |  |
| Rentrée scolaire des élèves   | Mardi 4 septembre 2007                          |  |  |
| Toussaint   | Samedi 27 octobre 2007<br>Jeudi 8 novembre 2007 |  |  |
| Noël  | Samedi 22 décembre 2007<br>Lundi 7 janvier 2008 |  |  |
| Hiver   | Samedi 16 février 2008<br>Lundi 3 mars 2008     | Samedi 9 février 2008<br>Lundi 25 février 2008 | Samedi 23 février 2008<br>Lundi 10 mars 2008 |
| Printemps   | Samedi 12 avril 2008<br>Lundi 28 avril 2008     | Samedi 5 avril 2008<br>Lundi 21 avril 2008     | Samedi 19 avril 2008<br>Lundi 5 mai 2008     |
| Début des vacances d'été (**)   | Jeudi 3 juillet 2008                            |  |  |
| (*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée. |   |  |  |
| (**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.                     |   |  |  |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

## La Lettre aux éducateurs au risque d'une explication de texte.

Si le poids –au sens matériel du terme- des mots est indicateur de l'intérêt accordé par lui au dossier, les quelque 32 pages de la *Lettre aux éducateurs* du Président de la République peuvent nous rassurer : l'École et ses enseignants seront bien l'un des grands chantiers de son quinquennat. Le contenu de la lettre nous invite-t-il à l'optimisme ?

Oui, quand, au-delà des antiennes proclamant que nous sommes indispensables à la Nation dont nous méritons bien, propos démonétisés car trop entendus de bouches présidentielles ou ministérielles de tout bord, nous lisons ici la reconnaissance de la dégradation de notre « statut social » et de notre « pouvoir d'achat », et la promesse de « revalorisation du métier ». Espérons qu'il y aura des suites tangibles.

Oui, quand nous constatons -le fait est nouveau et notable- que le Président s'adresse aux « éducateurs », c'est-à-dire aux enseignants et aux parents, ce qui signifie que l'École ne peut à elle seule résoudre le problème de l'échec scolaire. Et on ne peut qu'approuver la volonté de mettre en place rapidement des mesures concrètes destinées à pallier les déficiences parentales, quand celles-ci sont dues aux injustices liées à l'origine socio-culturelle ou à une déplorable malchance.

Oui, quand est affirmée notre liberté pédagogique, c'est-à-dire quand est rappelé, tout simplement, que nous essayons de faire au mieux notre métier, et que l'on peut nous faire confiance. A condition, bien sûr, que ce ne soit pas effet d'annonce et que nous soyons désormais épargnés tous les discours sur la nécessité d'adapter l'École à la réalité, assortis de directives variées, comme si nous n'avions pas vu nous-mêmes que les élèves changent, comme si nous étions décidément inadaptables...

Oui, quand le Président dit vouloir « réformer le collège unique ». Duperie pour les uns affirmant, arguments solides à l'appui, que ce collège-là n'a jamais existé, belle utopie qui a montré ses limites pour les autres, le modèle du collège unique doit, effectivement, être repensé. Mais ce ne sera pas simple : quelle sera, dans le nouveau collège, la place du socle commun, si laborieusement défini, dont la mise en place est à surveiller à des fins d'analyse, et qui est étrangement absent du discours présidentiel ?

Réjouissons-nous encore quand est affirmé que l'École est le lieu de la transmission, que « l'élève n'est pas l'égal du maître ». A condition qu'on en finisse avec les excès « pédagogistes », après, sans doute, un examen de bonne foi permettant de distinguer ce qui mérite d'être retenu, et ce qui a fait preuve de son inefficacité, pour ne pas dire de sa nocivité.

Belles perspectives ici ouvertes, donc, aurions-nous envie de dire. Qui peut ne pas adhérer à l'idée, maintes fois réitérée, de la place fondamentale de la culture dans ses deux composantes, littéraire et scientifique, et à l'appel à un dépassement des cloisonnements disciplinaires, mais qui ne se ferait pas au prix de la rigueur nécessaire à l'apprentissage spécifique de chaque discipline ? Le problème est qu'il s'agit là d'un chantier immense, et que l'enseignant, qui doit à la fois préparer ses cours en prenant en compte l'évolution de son public et celle des programmes, fabriquer des sujets de devoirs et corriger lesdits devoirs, résoudre toutes sortes de problèmes matériels (le temps passé à photocopier les sujets...), essayer de rencontrer ses collègues pour qu'une « équipe pédagogique » soit une réalité... et, éventuellement faire des heures supplémentaires (pour gagner plus), peut difficilement trouver temps et énergie pour sortir de sa discipline, malgré tout le désir qu'il peut en avoir, convaincu qu'il est que la construction, toujours à recommencer, d'une véritable « culture générale » est la condition même de la vigueur d'une « culture commune », et que son enseignement devrait être une modeste contribution à cette noble entreprise.

« Donner du temps au temps » ; à lire le discours de notre Président de la République, la formule semble sentir son XX<sup>e</sup> siècle. Car sa conclusion proclame l'urgence : « chacun d'entre vous comprend que la révolution du savoir qui s'accomplit sous nos yeux ne nous laisse plus le temps de repenser le sens même du mot éducation ». Cela est peut-être vrai, mais alors se trouvent invalidés bien des éléments du discours qui précède. « Ce qu'il faut retrouver, c'est la cohérence du projet éducatif. Elle passe par la remise à plat des rythmes et des programmes scolaires... », affirmait quelques pages plus haut le Président. Paris ne s'est pas fait en un jour, sans doute avait-il le temps. Si nous ne l'avons plus, ou si nous ne voulons pas le prendre, nous allons « refonder l'école » à l'aveugle. A moins que nous n'entrons dans une nouvelle logique dont le discours présidentiel et certaines mesures nous donnent un exemple. « Les enseignants, les professeurs, seront moins nombreux. Mais ce sera la conséquence de la réforme de l'École et non le but de celle-ci ». Soit. Mais il semble que la réforme de l'École est à venir... et la diminution des postes déjà effective. De quoi nous laisser pour le moins perplexes.

Elisabeth SEILLIER-HOSOTTE



# CNGA

Pour  
affichage

## Pour tous les personnels

- Respect de leur statut
- Revalorisation des traitements
- Reconnaissance de la pénibilité des métiers de l'éducation

## Collèges - Lycées

- Pour la transmission des savoirs
- Pour la neutralité (politique et religieuse) de l'École

- Non à la confusion des rôles : (professeur-animateur-psy-éducateur)

- Non à la multiplication des tâches

- Non aux remplacements « maison » imposés

- Liberté pédagogique pour les enseignants

- Oui à la valorisation de l'enseignement professionnel et à la spécificité de l'enseignement technologique

- Non au contrôle continu pour les examens

- Oui à une diversification en fonction des goûts et des aptitudes de chaque élève

**Conseil National des Groupes Académiques**

de l'enseignement public CFE-CGC

*Fonctions Publiques CGC*

63 rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 46 - Fax. 01 55 30 13 48 - Mail : [cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr) - Site : [www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

**Contact :**

## Concours interne 2008 de l'agrégation

Pour l'agrégation, il n'existe que deux séries de concours : les concours externes et les concours internes.

### **1) Qui peut se présenter ?**

- a) Les agents titulaires (les fonctionnaires) de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent (cf. les lois n°84.16 et n° 84.53 et la loi n°86.33 relative à la FP hospitalière) ; les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas concourir, sauf s'ils sont par ailleurs titulaires d'un autre corps.
- b) Les militaires et magistrats.

### **2) Conditions particulières :**

- Limite d'âge : 65 ans au 01/09/2008
- En E.P.S., conditions spécifiques d'aptitude physique + aptitude au sauvetage et au secourisme.

### **3) Titres ou qualifications exigés :**

Ce sont les mêmes que pour l'agrégation externe (cf. fiche CNGA sur l'agrégation externe 2006) : en particulier, les titulaires certifiés, P.E.P.S., P.L.P. et professeurs des écoles peuvent se présenter.

NB : les mères et pères de 3 enfants et les sportifs de haut niveau n'ont pas à remplir les conditions de diplômes exigées.

### **4) Services exigés**

Services publics de 5 ans.

Les services publics sont : les services militaires, les services des agents publics (fonctionnaires ou agents non titulaires) d'une des 3 Fonctions Publiques, ceux de fonctionnaire stagiaire, de MI/SE, d'assistant d'éducation, de vacataire ou de contractuel etc., mais aussi les services dans les établissements privés sous contrat d'association. En revanche, sont exclus, par exemple, les emplois-jeunes, les aides-éducateurs, les emplois aidés : contrats emploi-solidarité, emploi consolidé, etc. Les services supérieurs ou égaux à 50 % comptent pour des services à temps plein.

Remarque : les conditions de diplôme (ou de titre) et de services s'apprécient au plus tard à la date de clôture des registres d'inscription, le 14-11-2007.

### **5) Sections et options ouvertes en 2008 (agrég. interne) :**

Seules 6 sections ne seront pas ouvertes : arts appliqués, biochimie/génie biologique, génie civil, arabe, chinois, hébreu.

### **6) Calendrier des épreuves d'admissibilité :**

Mise à part l'agrégation d'histoire/géographie (durée des épreuves 3 jours, à savoir les 22,23 et 24 janvier), l'écrit est prévu 2 jours qui seront soit les 22 et 23 janvier soit les 24 et 25 janvier 2008.

### **7) Inscription par internet :**

- a) Adresse : <http://www.education.gouv.fr/siac2>
- b) Première phase : inscription proprement dite du jeudi 13/09/2007 12h au mardi 23/10/2007 avant 17h. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, les candidats reçoivent un courrier : caractéristiques de l'inscription, n° d'inscription...
- c) Deuxième phase : confirmation (avec éventuellement modification) de l'inscription, du mardi 30/10/2007 au mardi 13/11/2007 avant 17h.

Pour des RENSEIGNEMENTS PLUS DETAILLÉS, notamment sur le calendrier, voir le B.O. spécial bleu concours du 26/07/2007 ; pour les programmes, consulter le B.O. spécial bleu n°3 du 17/05/2007.

## Heures supplémentaires revalorisées défiscalisées ?

Le calcul des HSA (Heures Supplémentaires Année) et celui des HSE (Heures Supplémentaires Effectives) a été établi par un décret de 1950<sup>(1)</sup>. Mais ce décret du 6 octobre 1950 a été modifié par le décret Allègre du 30/07/1998 (applicable au 01/09/1998) qui remplaçait (discrètement ?) la fraction initiale 5/6 (correspondant à 10 mois sur 12) par une autre nettement moins avantageuse : 9/13 (36 semaines sur 52).

En effet, on part toujours du quotient obtenu en divisant le traitement annuel moyen (demi - somme des traitements budgétaires bruts de début et de fin de la classe normale) par le maximum réglementaire de service (18h / semaine par exemple pour les certifiés) : on aboutit ainsi pour un certifié classe normale :

Demi-somme des indices (au 1/11/06) :  $(349 + 658) / 2 = 503,5$

Traitement annuel moyen (au 1/02/07) :  $503,5 \times 54,4113 = 27\,396,09\text{€}$

Heure annuelle de traitement :  $27\,396,09 / 18 = 1522\text{€}$

Montant actuel (au 1/02/07) de l'H.S.A. du certifié classe normale :  $1522 \times 9 / 13 = 1053,70\text{€}$

Montant de l'H.S.A. toujours au 1/02/07 mais avec l'application de la méthode d'avant septembre 98 :  $1522 \times 5 / 6 = 1268,33\text{€}$ , la différence de 215€ est loin d'être négligeable : elle correspond à une diminution de 17%.

Comme il l'a fait en 1998 et, à nouveau, l'année suivante en 1999, quand la 1<sup>ère</sup> H.S.A. (et elle seule !) avait été revalorisée (cf. UA 233 de décembre 1999), **le CNGA** demande qu'à l'instar des décrets Robien, **le décret Allègre soit à son tour abrogé**.

Il est tout à fait inadmissible en effet, que l'Etat-employeur oblige ses fonctionnaires à travailler autant pour gagner moins. De plus, notre nouveau Président veut augmenter le pouvoir d'achat des Français en les faisant travailler plus et, plus précisément, en majorant les heures supplémentaires au minimum de 25% et en les défiscalisant. Il serait donc temps que l'Etat-employeur applique ces taux de majoration à ses professeurs au lieu de baisser de 17 % le montant des H.S.A. comme M. Allègre l'a fait en son temps et que ses successeurs se sont empressés de ne pas modifier ! Nous espérons au moins avoir droit à la défiscalisation comme notre ministre, M. Darcos, nous l'a promis en audience le 21 juin 2007.

Françoise PONCET et Jean RODOT

(1) D. 50.1253 du 06/10/1950

## Protection juridique et article 11

Il s'agit, bien sûr, de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 et nous savons tous (ou presque tous !) que ledit article concerne notre protection juridique tout particulièrement dans son 3<sup>ème</sup> alinéa qui affirme : « La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

L'énumération assez impressionnante « menaces, violences etc. » pourrait faire croire qu'on est « protégé » quoi qu'il arrive. Ce serait oublier la restriction « à l'occasion de leurs fonctions ». Certes cette formule est prise dans un sens assez large (cf. fiche CNGA : Que faire en cas d'agression ?) puisqu'elle permet même éventuellement, une « protection » pour des faits qui se sont produits hors du temps de service et (ou) hors du lieu d'exercice. Mais il reste des questions que l'on peut légitimement se poser. Par exemple, la protection juridique peut-elle être obtenue si ces injures, menaces etc. viennent d'un autre enseignant ? Le recteur lui ayant refusé à plusieurs reprises de lui accorder cette protection, un collègue a porté l'affaire devant le Tribunal Administratif de Nîmes ; mais sa requête a été rejetée (jugement du 07/12/06, M.C.). Le tribunal considère en effet que les dispositions de l'alinéa 3 de l'art. 11 susvisé ne s'appliquent pas « à la situation dans laquelle un fonctionnaire fait l'objet, sur le lieu d'exercice de ses fonctions, d'injures ou d'outrages de la part d'un autre fonctionnaire, lorsque ces injures ou outrages sont sans lien avec les fonctions exercées par le fonctionnaire injurié »

Quant au cas, bien improbable, d'un Chef d'Établissement se livrant à des "menaces" ou "diffamations" sur la personne d'un collègue, sachez que les dispositions prévues par ce même alinéa 3 de l'article 11 susvisé, ne s'appliquent pas, si l'on se fonde sur la jurisprudence.

Jean RODOT

## RETRAITÉS : MERCİ

Merci à nos retraités qui renouvellent leur adhésion au CNGA. Trésorière depuis quelques mois, je constate qu'un nombre non négligeable d'adhérents de longue date nous envoient leur cotisation. Même si le CNGA a toujours à cœur de défendre le pouvoir d'achat des pensionnés, leur intérêt à adhérer à un syndicat est moins immédiat que celui des actifs.

Leur fidélité aux valeurs qu'ils ont défendues et que nous nous efforçons de continuer à défendre nous touche et nous soutient. Merci encore.

Françoise PONCET



## CRÉTEIL

Le CNGA Créteil s'est mobilisé dès octobre 2006 contre les projets de modifications de nos statuts, puis contre les décrets Robien de février 2007 en participant à de nombreuses manifestations organisées par l'intersyndicale de Créteil, puis par celle de la Région parisienne et enfin l'intersyndicale nationale.

Nous nous sommes réjouis de l'abrogation des décrets Robien en juin 2007 même si nous souhaitions, à l'époque, une large discussion sur l'évolution du métier d'enseignant qui aurait pu aboutir à une nouvelle définition de nos statuts.

Fin juin 2007, l'intersyndicale s'est de nouveau réunie pour s'assurer auprès du recteur de Créteil que le retour au décret de 50 se ferait dans les faits : restitution des heures de premières chaires pour les classes de première et de STS, restitution des heures de laboratoire... recréation des postes supprimés par la diminution temporaire des heures de bonification. Si nous avons eu satisfaction sur les deux premiers points du moins dans l'enseignement public, cela n'a pas été le cas pour le troisième : les postes ont été supprimés et les heures redonnées l'ont été sous forme d'heures supplémentaires.

L'intersyndicale s'est de nouveau mobilisée en septembre 2007 et a été reçue par M. Masliah, DRH, et le responsable de la DPE (5 et 12 septembre 2007) pour faire le point sur la rentrée 2007. Nous avons insisté sur les points suivants et demandé :

- l'affectation des TZR sur un poste de leur discipline,
- la révision des affectations des personnels sur 2 ou 3 établissements parfois éloignés,
- la révision des affectations des titulaires en poste qui effectuent leur service dans 2 établissements n'appartenant pas à la même commune,
- le maintien des allègements horaires pour les professeurs handicapés et la création de postes de réadaptation,
- un volant de TZR remplaçants raisonnable dans toutes les matières, certaines matières étant particulièrement déficitaires : CPE, philosophie, allemand (et oui contrairement aux idées reçues), génie civil, physique appliquée, après un surnombre de professeurs les années précédentes surnombre vite tari par la fin des recrutements... les 2 matières excédentaires en professeurs étant les lettres modernes et l'EPS,
- une information détaillée et chiffrée des affectations des personnels (titulaires, TZR, contractuels, vacataires, CDI, MA), des postes vacants... info diffusée à tous les syndicats.

Nous nous sommes aussi inquiétés des effectifs de certaines classes (l'assouplissement de la carte scolaire en étant en partie responsable), du fait que certains élèves n'ont pas trouvé de lycée pour les accueillir et nous avons dénoncé le manque criant de personnel au rectorat, ce qui ne facilite pas les nominations de nos collègues.

Il nous a été précisé que la situation des titulaires en poste sur 2 établissements dans 2 communes différentes serait revue si les enseignants en faisaient la demande, que les non titulaires employés depuis plus de 6 ans verraient à la Toussaint leur contrat de travail transformé en CDI, en conformité avec la réglementation européenne. Il faut préciser que le salaire alors versé l'est en fonction des heures de cours assurées avec un minimum de rémunération de 70%, sans possibilité de toucher un chômage partiel.

Nous restons vigilants sur tous les points évoqués. La diminution du nombre de fonctionnaires ne doit pas se faire au détriment de nos conditions de travail qui à la base ne sont déjà pas faciles particulièrement dans l'Académie de Créteil.

Françoise PONCET

*Une question à nous  
poser ?*

*Une information à  
nous donner ?*

*Utilisez le formulaire  
sur  
[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)*

## VERSAILLES

### PROMOTION À LA HORS-CLASSE 2006-2007

La CAPA pour le passage à la Hors-Classe des certifiés a eu lieu en juillet. Il fallait avoir 176 points pour être promu.

De vives protestations syndicales ont retardé la tenue des CAPA ou CAPN pour accéder au grade hors classe agrégés et certifiés à cause des critères retenus pour le barème et du peu de places dans le grade hors classe malgré les promesses ministérielles. Trop de collègues partent en retraite sans avoir été promus à la hors classe...

Paulette JARRIGE, responsable académique

Scandale, catastrophe, échec, crise, des mots dont se gargarisent tous les médias à cette rentrée depuis le rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur le bilan de l'enseignement primaire.

Ce n'est pas un scoop, c'est même la rengaine, gravissime au demeurant, depuis des années et qui ressort de tous les rapports officiels demandés par les ministres successifs de Bayrou à Fillon en passant par Allègre ou Ferry.

Le primaire ne nous concerne pas, me direz-vous, nous, syndicat du second degré. Or, nous accueillons au collège des cohortes d'élèves formés par cet enseignement élémentaire dont beaucoup s'effondrent dans le premier cycle ce qui ne les empêche pas de passer au lycée, voire, une fois le bac en poche, dans l'enseignement supérieur où ils sont incapables de réussir.

Donc, ce rapport nous intéresse au premier chef, les divers enseignements, cycles et degrés étant intimement dépendants les uns des autres. Il est d'autant plus inquiétant (300.000 élèves sortiraient du CM2 avec de telles lacunes qu'ils ne peuvent que subir échec sur échec) que la massification du système scolaire français ne peut être l'excuse facile de la contre-performance de l'école publique qui a tou-

jours accueilli tous les enfants de toutes catégories sociales.

Nous n'entrerons pas dans les querelles concernant les méthodes d'apprentissage, la part des activités d'éveil, la diminution des horaires de français, l'appauvrissement du vocabulaire et de la capacité à comprendre, la formation des maîtres bouleversée par les IUFM et la fin d'une préparation pluridisciplinaire.

Nous constatons que le Ministère et des syndicats enseignants ont péché par autisme, refusant de prendre en compte les appels à l'aide et au bon sens de collègues sur le terrain, livrés à eux-mêmes ou de syndicats minoritaires (comme le nôtre) mais qui fondent leurs positions sur une observation objective et pragmatique de la réalité.

Or, qu'entendons-nous de la part de certains représentants du corps enseignant ? Une demande accrue de moyens, le maintien en l'état de tous les postes et une réfutation obstinée des griefs faits au système, à l'organisation des enseignements et au contenu des programmes ainsi que le mépris du contexte budgétaire national.

Le CNGA entend réaffirmer que les moyens ne sont pas la seule clé de la réussite des élèves. Certes, des classes

moins chargées sont plus faciles à gérer mais la gravité de la situation suppose que l'on repense tout, du primaire au supérieur et que les maillons dits « faibles » soient particulièrement examinés et refondus.

Nos propositions sont connues et régulièrement rappelées d'UA en UA et de motions d'AG en motions d'AG.

Remettre le savoir au centre du système est la priorité des priorités, admettre la nécessité de certaines exigences dans l'intérêt même des élèves comme le non passage automatique en 6ème puis en seconde et à l'université avec un bac dévalué en poche, sont des orientations à oser envisager. Reconnaître la solitude du métier d'enseignant, l'énergie qu'il exige, la perte d'image qu'il subit depuis des années pour ne pas parler de paupérisation, est une condition nécessaire à la réussite globale du système scolaire français.

Donc, si la France ne veut pas être la honte de l'Europe avec des résultats en constante régression malgré un budget en constante augmentation depuis des décennies, le CNGA attend de toute urgence le sursaut qu'il réclame depuis bien longtemps. Il faut oser faire sauter tous les tabous.

Michèle PRIEUL

## BILLET D'HUMEUR



Monsieur de Robien a été désigné délégué du gouvernement français au sein du Bureau International du Travail (BIT) à compter du 1er août 2007. Le BIT organe exécutif de l'Organisation Internationale du Travail a pour vocation de **réduire la pauvreté**, de parvenir à une **mondialisation juste** et d'améliorer l'accès des hommes et des femmes à un **travail décent** et productif dans des conditions de liberté, **d'équité**, de sécurité et de **dignité**. Monsieur de Robien est tout à fait l'homme de la situation : il voulait augmenter la charge de travail des enseignants à salaire égal après les avoir accusés de tricher sur leur nombre d'heures de travail, il a fait descendre dans la rue des milliers de professeurs pendant plusieurs mois et ceci quelles que soient leurs appartenances syndicales et il a refusé tout dialogue avec les représentants des personnels. Ses décrets ont été immédiatement abrogés par notre nouveau Président de la République qui l'a nommé au BIT !



A 66 ans, Monsieur de Robien sait rebondir.

Bel exemple pour nos seniors !

Françoise PONCET

**Les seules rentrées d'argent du CNGA sont les cotisations de ses adhérents.**

**Pensez à régler votre cotisation 2007-2008**

**Réduction d'impôt 66% du montant de la cotisation**

# Cotisation annuelle 2007-2008

## INDICES MAJORÉS

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Indice 288 et au-dessous .....       | 90,00 €  |
| De l'indice 289 à l'indice 309 ..... | 96,00 €  |
| De l'indice 310 à l'indice 354 ..... | 108,00 € |
| De l'indice 355 à l'indice 405 ..... | 120,00 € |
| De l'indice 406 à l'indice 458 ..... | 135,00 € |
| De l'indice 459 à l'indice 501 ..... | 148,50 € |
| De l'indice 502 à l'indice 554 ..... | 157,50 € |
| De l'indice 555 à l'indice 601 ..... | 169,50 € |
| De l'indice 602 à l'indice 658 ..... | 183,00 € |
| De l'indice 659 à l'indice 703 ..... | 195,00 € |
| De l'indice 704 à l'indice 751 ..... | 207,00 € |
| Indice 752 et plus .....             | 216,00 € |

|  |          |
|--|----------|
| Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* .....      | 93,00 €  |
| Agrégés et Bi-admissibles .....  | 108,00 € |
| A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)* .....  | 93,00 €  |
| EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année* ..... | 83,00 €  |
| Assistant d'éducation .....  | 83,00 €  |
| Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire) .....               | 53,00 €  |

\* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

## RETRAITÉS

### Retraite brute (ou *Principal*)

#### et Congé de Fin d'Activité

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Inférieure à 900 € .....  | 69,00 €  |
| De 900 à 1100 € .....     | 81,00 €  |
| De 1100 à 1300 € .....    | 90,00 €  |
| De 1300 à 1500 € .....    | 99,00 €  |
| De 1500 à 1750 € .....    | 102,00 € |
| De 1750 à 2000 € .....    | 108,00 € |
| De 2000 à 2200 € .....    | 117,00 € |
| Au dessus de 2200 € ..... | 129,00 € |

**La déduction fiscale est de 66%**  
**La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)**

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **60,00 €**. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste  $\geq$  **73,00 €** pour les actifs et **58,00 €** pour les retraités.

### Temps partiel :

Pour un service  $\leq$  ou  $=$  à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 73,00 €*).

Pour un service  $>$  75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.



## ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél.....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Etablissement scolaire .....

Fonction ..... Corps.....

Discipline .....

Echelon ..... Indice ..... depuis le .....

e-mail :

- **\*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- \*demande le prélèvement automatique de sa cotisation en **une seule fois\*** ou en **3 fois\***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- \*M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- \*Demande une documentation avant décision

\* (rayer les mentions inutiles)

A... le...

Signature

Montant de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : [cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr)

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

## Stages syndicaux

Militantisme, Réforme de l'Etat **11 et 12 octobre**  
Stratégie de négociation **8 et 9 novembre**  
Rémunérations, indices, carrières et retraites **29 et 30 novembre**

*Pour participer à ces stages, contactez-nous*

**Pensez à régler  
votre cotisation**

**2007-2008**

*Réduction d'impôt  
66% du montant de la cotisation*

## Liste des Responsables et contacts Académiques

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>AIX - MARSEILLE</b>   | CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31   |
| <b>ANTILLES - GUYANE</b> | Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE   |
| <b>BESANÇON</b>          | CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68  |
| <b>BORDEAUX</b>          | M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51<br>M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74  |
| <b>CAEN</b>              | M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94   |
| <b>CLERMONT</b>          | M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr  |
| <b>CRETEIL</b>           | Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr<br>Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr  |
| <b>DIJON</b>             | M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90   |
| <b>GRENOBLE</b>          | Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Mail brigitte.putoud@wanadoo.fr  |
| <b>LILLE</b>             | CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 50 14 07   |
| <b>LIMOGES</b>           | M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr  |
| <b>LYON</b>              | M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr  |
| <b>MONTPELLIER</b>       | Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr<br>Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16  |
| <b>NANCY-METZ</b>        | M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr   |
| <b>NANTES</b>            | M. VALLIET - La Simonnaière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28 Courriel : lafee.marine@wanadoo.fr  |
| <b>NICE</b>              | M. VALTRIANI L'Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE<br>Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr  |
| <b>ORLEANS-TOURS</b>     | M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr   |
| <b>PARIS</b>             | Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr<br>Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com   |
| <b>POITIERS</b>          | M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr<br>M. SAVATTIER - 46 rue de la Marné 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr  |
| <b>REIMS</b>             | Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr  |
| <b>RENNES</b>            | M. CORNO - FP-CGC. UR-CGC 18 rue de Chicogné 35000 RENNES  |
| <b>STRASBOURG</b>        | Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78<br>Courriel : <a href="mailto:nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr">nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr</a><br>M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45 |
| <b>TOULOUSE</b>          | Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16  |
| <b>VERSAILLES</b>        | Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr<br>Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr  |